



## ● regards féministes

**La loi contre le système prostitutionnel est votée !**  
Si d'aucuns s'évertuent à défendre l'idée selon laquelle ce serait le plus vieux métier du monde, pratiqué pour la plupart en toute liberté, le quotidien des prostitué-es s'apparente davantage... (p 8)



## ● conditions de travail

**Coordonner les CHSCT : c'est réservé à la direction ?** Depuis 30 ans, et les lois Auroux, les CHSCT ont prouvé leur importance dans la défense des conditions de travail... (p 17)

# modes d'emplois



PÔLE EMPLOI FSU

www.snufsu.org

Numéro 45 | déc. 2013 | 1,50 € | Journal du Syndicat National Unitaire de Pôle Emploi FSU | Fédération Syndicale Unitaire

## ● luttes

### Contre-offensive syndicale unitaire contre l'extrême droite

La présence d'une extrême-droite importante pèse sur la vie politique française depuis plus de 30 ans. On assiste aujourd'hui au franchissement d'un seuil concrétisé par les résultats électoraux du Front National, et les prévisions et différents sondages très préoccupants... (p 10)

## ● à Pôle emploi

### Un demandeur d'emploi dérape et envoie une directrice d'agence à l'hôpital

« Le fait divers fait diversion » disait Bourdieu, vision d'une acuité intemporelle tant tout est décuplé depuis que l'idée lui a pris de nous quitter trop tôt en janvier 2002. Le Pôle emploi en front office d'une situation sociale calamiteuse n'échappe pas à la règle... (p 13)



## Classification des métiers et emplois : la « patate chaude ! »

Depuis la création de Pôle emploi, de nouveaux agents ont été recrutés et des personnels ont été transférés de l'AFPA. Deux statuts, public et privé coexistent toujours au sein de l'établissement public à caractère administratif au statut sui generis... (p 3)

## ● à lire, voir, entendre

### Histoire des relations entre population juive et musulmane des origines à nos jours

Une immense œuvre collective de près de 1 200 pages traitant de 14 siècles d'histoire qui réunit 120 auteur-es, coordonnée par Abdelwahab Meddeb, professeur de littérature et Benjamin Stora... (p 19)

## ● TEFE

### DIECCTE de Mayotte : L'égalité... mais pas trop !

Mayotte fait partie de l'archipel des Comores, dans le canal du Mozambique, entre l'Afrique et Madagascar. Colonie française depuis 1843 devenue territoire d'outre-mer en 1946, Mayotte s'ancre à la France... (p 6)

## ● à Pôle emploi

**Élections professionnelles en PACA : incompétence de la direction régionale + lutte interne FO = 4000 agent-es en colère !** (p 7)

# Le dialogue du sourd

On savait que le Directeur général de Pôle emploi n'aime guère les syndicats. C'est confirmé dans le portrait qu'a dressé de lui le journal *Liaisons sociales magazine* de décembre : « des acteurs que Jean Bassères n'affectionne guère ; il a beau les recevoir en bilatérales une fois par trimestre, il ne saisit rien de leurs combats. En cause, leur propension à préférer – à l'exception de la CFDT et de la CGC – le Pôle emploi bashing aux relations constructives. » Voilà, c'est dit.

Malgré son mépris pour les organisations syndicales, il désigne tout de même celles, à l'échine particulièrement souple, qui ont sa faveur pour des *relations constructives*. Notons, en outre, que le DG n'aime pas

plus les élus du personnel puisqu'il ne daigne que très rarement présider le comité central d'entreprise. Il préfère sonder directement les agents par le biais d'un « baromètre social », déclinaison moderne de la « méthode Coué ». Cette enquête est confiée à l'institut IPSOS.

Si l'article consacré par notre confrère au Capitaine tempête est assez flatteur pour l'intéressé, il souligne tout de même le caractère impétueux du personnage : « l'homme peut-être autoritaire et colérique » et, un peu plus loin : « à la sortie des réunions mensuelles de Direction, on ne sent pas toujours les dirigeants très épanouis. » En d'autres termes, il s'en sont pris plein la tronche. Chacun appréciera l'euphémisme. Le Capitaine Tempête devrait cependant prendre garde à ne pas devenir le *Capitaine Bligh*...\*

Enfin, *Liaisons sociales magazine* sou-

**Le choix du DG de diriger Pôle emploi avec la pire des méthodes venue tout droit du privé, le fameux Lean management.**

ligne le choix du DG de diriger Pôle emploi avec la pire des méthodes venue tout droit du privé, le fameux *Lean management*. En clair, il s'agit de faire croire aux personnels qu'ils sont associés à l'amélioration des processus et des conditions

de travail – qui peut-être contre cette évidence ? – alors qu'il s'agit d'intensifier charges et cadences de travail et d'accroître la pression au quotidien. C'est à CAPGEMINI qu'a été confié le dossier. La revalorisation des salaires des agents-tes de Pôle emploi passe après le tribut versé aux officines privées IPSOS et CAPGEMINI. À l'heure où vont démarrer les « négociations » sur la classification des métiers et des emplois face à une Direction totalement crispée, d'une part, et d'une austérité sans précédent infligée à tous les services publics, Pôle emploi n'échappant pas à la règle, d'autre part, la mobilisation de toutes et tous sera nécessaire.

Bonnes fêtes de fin d'année ! ●

Le SNU Pôle Emploi FSU

**Modes d'emplois**  
Numéro 45  
Décembre 2013  
1,50 €

Journal du Syndicat National Unitaire de Pôle Emploi FSU - Fédération Syndicale Unitaire - [snuteffsu.org](http://snuteffsu.org)

Directrice de la publication : Colette Pronost - [colette.pronost@pole-emploi.fr](mailto:colette.pronost@pole-emploi.fr) • Rédacteur en chef et secrétaire de rédaction : Frédérique Payen - [payen.frederique@yahoo.fr](mailto:payen.frederique@yahoo.fr) et Claude Cherblanc - [c.cherblanc@orange.fr](mailto:c.cherblanc@orange.fr) • Comité de rédaction : Sabrina Mallet - Annie Lejeune-Bezirard - Marc Reneaux - Valérie Hoingne - Sylvette Uzan-Chomat - Philippe Sabater - Claude Kowal - Franck Messidor - Élisabeth Szyllit - Marie-Christine Delmée • Régie publicitaire : COM D'HABITUDE PUBLICITE : 05 55 24 14 03 • Conception graphique : Thierry Palau - [www.graphiste-thierry-palau.fr](http://www.graphiste-thierry-palau.fr) • Illustrations : Michèle Le Bas et Mathieu Colloghan • Imprimé par ROTOGRAFIE, 2, rue Richard Lenoir, 93 100 Montreuil. N° ISSN : 1631-7777. N° CPPAP : 0912 S 06 221. Abonnement : quatre numéros par an, 6 €



\* Les révoltes du boumby



## Au service des représentants du personnel depuis 30 ans



● FORMATION
● ASSISTANCE
● CONSEIL
● EXPERTISE



**Formation**

- CE, CHSCT, DP
- Inter / Intra
- Plus de 40 thèmes

**Assistance téléphonique au quotidien**

- Fonctionnement des IRP
- Droits et rôle des élus
- Droits des salariés dans l'entreprise

**Guide & web**

- Guide Pratique de l'élu de CE et de CHSCT
- Information juridique
- Formations en ligne
- Boîte à outils

**Conseil pour des solutions « clés en main »**

- Accompagnement des élus dans leur rôle économique
- Plan de formation, bilan social, licenciements, restructurations, etc...



## ● Classification des métiers et emplois

# La « patate chaude ! »

Depuis la création de Pôle emploi, de nouveaux agents ont été recrutés et des personnels ont été transférés de l'AFPA. Deux statuts, public et privé coexistent toujours au sein de l'établissement public à caractère administratif au statut sui generis. L'institution a donc dès le début vu la coexistence d'agents dont les métiers n'étaient pas les mêmes et pour lesquels aucune grille de classification commune n'existait.

### La classification : la « patate chaude »

On pouvait imaginer, pour favoriser la « symbiose » de cette population hétérogène, que la Direction Générale veuille très rapidement avancer dans les négociations sur une nouvelle classification du personnel privé, afin de favoriser l'amalgame et tenter ensuite un parallèle avec la grille des agents publics. D'autant que dans l'article 53 de la CCN, qui liste les accords devant y être rattachés, figure celui sur la classification des emplois. La négociation aurait, d'après cet article, du démarrer dans le mois suivant l'agrément de la CCN, à savoir fin 2009. Mais nous sommes en novembre 2013 et malgré plusieurs tentatives avortées, les discussions n'ont toujours pas réellement démarré. Donc les agents privés, y compris ceux ayant bénéficié du droit d'option, les agents transférés de l'AFPA, les nouveaux recrutés, se retrouvent tous sur une grille de classification issue de la Convention collective du régime de l'Assurance

chômage, alors même que certains de leurs métiers n'y sont pas répertoriés. La direction générale, au moins sous Christian Charpy, n'a jamais été pressée de se lancer dans ce vaste chantier, l'ancien DG parlant même dans son livre de la « patate chaude » de la classification. Plus surprenant, on soulignera le manque d'empressement des organisations syndicales signataires de la convention collective à faire respecter son application dans ce domaine.

Pourtant, le SNU, avant même la fusion et dès 2008 avait demandé que ce chantier soit une priorité. Il estimait qu'au démarrage de Pôle Emploi, les agents devaient connaître clairement leur positionnement dans une grille de nouveaux emplois clairement identifiés. Ce n'a pas été le cas, c'est une des raisons pour lesquelles le SNU n'a pas signé la convention collective.

Ce n'est qu'en 2010 qu'une première tentative de négociation débute, vite interrompue. Les discussions ne reprendront qu'en janvier 2012, puis

seront à nouveau suspendues pour reprendre en novembre. Un cycle de réunions était prévu sur le dernier trimestre 2013, mais été annulé. Il semblerait, néanmoins, que le DG veuille avancer plus rapidement que son prédécesseur sur ce dossier.

### Un ressort essentiel dans la Gestion des Ressources Humaines à Pôle Emploi : la pesée des emplois

C'est à tort que nous parlons de négociation des classifications-métiers. Il serait plus juste de parler de plusieurs phases, volontairement dissociées par la Direction. La première, le référentiel des métiers décrit l'ensemble des métiers et emplois de l'institution. Il n'a fait l'objet d'aucune négociation et est imposé par la Direction Générale bien qu'aucune organisation syndicale ne se soit prononcée ni le comité central d'entreprise. La phase qui débute sera celle de la classification proprement dite. Il s'agit de hiérarchiser les métiers du référentiel à l'intérieur

de chaque filière, dans une grille. Une autre phase qui pourrait se faire en parallèle, sera de transposer chaque agent dans cette grille. La négociation d'un autre accord la GPEC devrait permettre de travailler sur les passerelles, les mobilités professionnelles, les déroulements de carrière.

Une méthode d'analyse permet de positionner les emplois les uns par rapport aux autres et de les regrouper de façon homogène dans une classification. Mais est ce le seul bénéfice d'une telle démarche?

La « pesée » des emplois constitue un projet majeur pour la Direction générale de PE mais surtout pour tous les personnels. En effet, elle s'inscrit toujours au centre des questions de rôles, de missions, de délégation, d'organisation et bien évidemment de classification et de rémunération. La description des activités, via le référentiel, est un outil central. La description de poste étant, en quelque sorte, « le couteau suisse » des Ressources Humaines.

Sa réalisation crée une opportunité

suite de la page 3

d'échanges, de partage sur les rôles et les missions de chacun et chacune. Les questions sont nombreuses relatives aux mutations, promotions, recrutements. Et aussi de mieux comprendre les nouveaux métiers : ceux en forte évolution et ceux en voie de disparition. Autre question : quels seront les critères classants ? L'utilisation de critères dans l'évaluation des postes présente un double avantage : dans un premier temps mieux appréhender ce qui fait le poids d'un poste par exemple sa technicité, son impact ou son autonomie. C'est aussi une approche plus « analytique » des ressources humaines, qui permet de positionner entre eux des postes que l'on a, par nature, plus de difficultés à comparer comme par exemple les postes d'expert et de manager.

### Les compétences seront-elles à l'aune de la pesée ?

Peser les emplois et les classer, c'est également revisiter les référentiels des emplois et compétences. L'analyse des compétences découle en effet directement des options prises en matière d'évaluation et de positionnement des différentes familles d'emploi qui existent au sein de Pôle Emploi. L'occasion est donc fournie d'actualiser des référentiels de compétence existants et de les adapter aux nouveaux métiers et à ceux en évolution. Rappelons que le référentiel des emplois a été imposé par la Direction générale aux personnels dès la fin 2012. Malheureusement ni la pesée des emplois, ni les critères classants et encore moins les référentiels métiers n'ont été ouverts à la négociation. Ainsi, la Direction Générale espère pouvoir aboutir à un accord sur la classification en restreignant le champ de la négociation avec les organisations syndicales sur le seul paramètre de la hiérarchisation des emplois dans une grille sans que nous puissions remettre en question les cotations réalisées et le moindre critère de pondération. Quand ? 2014, va donc amener la DG et 6 organisations Syndicales : CGT ; FO ; CFTD ; CFTC ; FSU ; CGC à négocier cet accord sur la classification. L'opération, dit Jean Bassères, devra permettre d'aboutir à un accord en Juin 2014. Les premiers repositionnements des agent-es sont fixés à Janvier 2015.

Qui est concerné ? Tous les agent-es régis par la convention collective de Pôle emploi seront repositionnés dans cette nouvelle grille. Cela entraînera des modifications substantielles des contrats de travail comme par exemple la catégorie d'appartenance initiale (employé-es, agent-es de maîtrise, cadres), l'intitulé de l'emploi, le niveau de qualification, voir même le coefficient de base sur lequel chacun-e est actuellement positionné-e. ●

Dominique Simon  
Jean-Charles Steyger

## Les premières revendications du SNU Pôle emploi FSU à cette négociation

### 1/ Chaque agent-e doit être libre de ses choix professionnels en matière de déroulement de carrière et de mobilité géographique

Le SNU agit, depuis la négociation de la convention collective, pour que des règles soient définies via la négociation, en vue de les rendre communes et connues à l'ensemble des agent-es de Pôle emploi indépendamment de leur lieu d'exercice, de leur niveau d'emploi et de leurs statuts.

Ces règles s'incarnent aux travers des 4 principes suivants : égalité ; transparence ; neutralité ; objectivité.

### 2/ Les déroulements de carrières

Le SNU revendique une grille salariale permettant l'automatisme d'une valorisation salariale en fonction de l'ancienneté pour toutes et tous.

Le SNU veillera que la classification offre à chaque agent-es des possibilités d'augmentations salariales pérennes, des promotions, des mobilités géographiques et/ou professionnelles.

### 3/ Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le SNU demande que, lors du repositionnement des agentes et agents, dans la nouvelle grille de classification et dans le cadre d'une réelle recherche d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, que le retard dans le déroulement de carrière des femmes soit corrigé. À ce titre, nous demandons que les périodes de parentalité soient prises en compte au titre de périodes de travail.

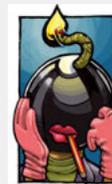
De même, toujours dans la recherche de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, au regard du bilan social 2012 et du registre de situation comparé : trouver les chiffres, les femmes représentant 76% de l'ensemble du personnel et constant qu'elles ne représentent que 8% dans le haut encadrement, le SNU revendique que les recrutements comme les promotions futures rattrapent cette inégalité en intégrant la notion de genre.

### 4/ Prendre en compte toutes les compétences acquises

Le postulat de la DG est inacceptable pour le SNU. Le SNU revendique que toutes les activités professionnelles exercées par les agent-es, avant l'opération de classification, soient prises en compte dans l'opération de reclassification. Un-e agent-e c'est un ensemble de potentiels, d'expériences... Tout ces paramètres doivent être intégrés dans la reclassification. Si la classification des emplois et la négociation qui y est rattachée peuvent apparaître trop techniques à certain-es, trop éloignés pour d'autres, la FSU se bat pour que cette « affaire » ne reste pas l'affaire de quelques un-es mais bien un enjeu dont s'empare tout le personnel de Pôle Emploi !

Nous proposons pour ce faire des réunions dans tous les établissements de Pôle Emploi pour que chaque agent-e maîtrise les enjeux et conséquences d'un tel projet. ●

Jean-Charles Steyger



● la rubrique à Désirée Ductible

## 16 093 jours

Je suis née il y a 16 093 jours, 528 mois. On me demande souvent depuis quand je suis féministe. C'est comme si je devais avoir eu un déclic. Mais voyons voir, quel jour en me levant je me suis dit : « je suis féministe ». Révélation ! Et bien non, aucun jour particulier ne me vient. Faut-il, dans la vie d'une femme, avoir connu un événement déclencheur ? Pourtant dans la p'tite tête de certains-es faut bien qu'il se soit passé un jour quelque chose non ? Et bien non, simplement ça fait 16 093 jours que je suis une fille, puis une femme. 16 093 jours que je ne suis qu'une fille, puis qu'une femme. Alors oui, je ne fais pas partie de celles qui disent « je ne suis pas féministe mais... », mais de celles qui disent « je suis féministe parce que... ». Et si je devais donner une raison, une seule ? On revient aux histoires de jours. Lundi, mardi, mercredi et paf ! Une femme meurt sous les coups. Jeudi, vendredi, samedi et paf ! Et ça rien qu'en France. Lundi : 206 viols en France, mardi comme mercredi et puis jeudi... Chaque jour, il y a plusieurs raisons d'être féministe, de le rester et de continuer à se battre. Chaque jour, je l'ouvrirai ma g... de féministe. Parce que pour moi, ne pas être féministe c'est être sexiste. Alors femmes et hommes n'hésitez plus à dire que vous êtes féministes, ça n'est ni un gros mot, ni un défaut mais un engagement politique de tous les jours pour affirmer votre combat pour l'égalité.

Désirée Ductible



ENSEMBLE, DÉBATTONS,  
CRÉONS, AGISSONS !



Pour en savoir plus,  
rendez-vous sur  
[www.snuteffsu.org](http://www.snuteffsu.org)

## Les agents publics et leurs revendications dans le cadre de la classification

### Le choix massif des agents de droit public pour le droit privé

A la veille du droit d'option, sur 44 000 agents, Pôle emploi comptait 30 000 agents non titulaires de droit public issus de l'ex ANPE. Cette tendance s'est massivement inversée, à l'ouverture du droit d'option, puisque 80% des agents de droit public ont opté pour le droit privé. Les motivations de ces agents ont été principalement de deux ordres : la motivation financière et la promesse assurée dans le déroulement de carrière. Pour motiver les plus récalcitrants à opter, la Direction Générale a utilisé toutes les manœuvres possibles et imaginables pour détricoter, torpiller les avantages liés au statut 2003.

### La riposte des agents de droit public

Face à cette hostilité affichée de notre établissement, certains agents soutenus par le SNU ont introduit des recours juridiques pour demander l'égalité de traitement en matière salariale (affaires pendantes devant les Tribunaux). Parallèlement à ces actions, les agents de droit publics adhérents au SNU ont décidé de s'organiser pour défendre leurs droits et faire respecter leur statut. Le SNU-FSU les a entendus et a envoyé un geste fort en créant, à son Congrès de la Turballe de juin 2013, le Secteur Public, véritable outil de réflexion, d'échange et de défense des droits des agents de droit public.

### Les revendications dans le cadre de la classification

Au sein de ce secteur les agents ont formulé un certains nombres de revendications portées par notre organisation en particulier dans le cadre de la négociation relative à la classification des métiers :

- l'ouverture d'une négociation sur la grille de rémunération
- la mise en place de passerelles inter-filières, inter-emploi
- la négociation d'une grille d'équivalence entre les niveaux d'emploi des agents publics et les coefficients de la CCN
- la création d'une instance de recours spécifique aux opérations de repositionnement, comprenant les élues des CPL et DP, pouvant être saisie par tout-e agent-e en faisant la demande. Pour mener cette mission, les élu-es seront crédité-es d'un droit à la formation extra-conventionnel
- la création d'un droit permettant une mobilité vers d'autres institutions/organismes
- l'ouverture d'épreuves de sélection annuellement
- la mise en place d'une enveloppe spécifique pour combler l'écart salarial entre les femmes et les hommes
- le respect du déroulement de carrière de chacune et chacun
- la classification ne doit pas se faire à coût zéro. ●

Maïzouna Meram

## ● Œuvres sociales et culturelles

# Quand j'entends le mot culture... Je sors mon chèque Cadhoc !

**Levée de boucliers, messages de critique, de colère même, le tout parfois exploité à des fins électoralistes. Voilà ce qui arrive quand un CE décide l'octroi de chèques culture à chaque collègue à la fin de l'année.**

« Des chèques culture ! Pourquoi ne pas acheter des livres tant que vous y êtes ? Pourquoi pas des Cadhoc, la liberté d'acheter ce qu'on veut et où on veut avec ce complément de pouvoir d'achat ? »

Vous aurez beau argumenter, rappeler que les ASC de par la loi ont une finalité sociale et culturelle, que leur déploiement ne sert pas à pallier la pingrerie idéologique d'une DG qui utilise la NAO pour ne rien donner et diviser autant les salarié-es que les syndicats, rien n'y fait et rien n'y fera, l'air du temps est à la consommation de masse, permanente, quitte à dévoyer un acquis social et à permettre, par le biais des ASC – activités sociales et culturelles – et des Cadhoc, d'aller chez Carrefour acheter le cadeau de Noël de la belle-mère sans avoir l'impression de sortir un centime de sa poche.

Il est d'abord intéressant de constater que cette attribution de chèques culture aurait, il y a encore quelques années, suscité l'enthousiasme. Autres temps autres mœurs donc et des questions qui s'imposent : faut-il essayer de convaincre, rappeler les valeurs symboliques et formelles inhérentes aux ASC ? Faut-il se résigner, abandonner, trouver des compromis ? Le débat est posé et nous n'y répondrons pas ici, gardant à l'esprit avant toute chose qu'il ne faut pas plus abandonner ce qui reste de valeurs sociales et collectives qu'avoir la tentation de faire le bonheur des autres à leur place. ●

Franck Messidor

à lire, voir, entendre ●

## Rock : Ça dépote avec Ryner Club Family Dead !

Je suis incapable d'expliquer le nom du groupe, à rallonge. Mais j'ai écouté et j'ai aimé.

À l'heure où l'on découvre, chaque jour, de nouveaux talents, il devient de plus en plus difficile de faire ses choix. Or, parmi les personnels de Pôle emploi, il y a des talents. Quitte à faire de la pub, autant privilégier nos collègues.

Francis Chambarlhac, qui œuvre à Pôle emploi Bourgogne, a concocté un bon disque de rock avec ses potes, et en Français s'il vous plaît, ce qui convient aux vieux chnoques dans mon genre qui, sans détester la langue de Shakespeare, préfèrent que les musiciens hexagonaux s'expriment dans celle de Molière. Ceci étant, les quelques vers en anglais ne me gênent pas.

Du bon son avec des vrais morceaux de révolte dedans. De vrais musiciens, guitare, basse, batterie et l'ami Francis, à la voix chaude et rageuse, qui la joue collectif, à la différence de l'équipe de France de foot, mais je digresse.

Il y a de beaux textes et, cerise sur le gâteau, ça peut s'écouter à fond la caisse lors d'une teuf ou en bagnole en allant au boulot le matin, ça vous donnera la pêche avant le premier EID...

Bref, du simple, mais du très bon. Alors faites-vous plaisir tout en soutenant des collègues de travail. Souscrivez ! ●

Claude Cherblanc



# DIECCTE de Mayotte : l'égalité... mais pas trop !

Mayotte fait partie de l'archipel des Comores, dans le canal du Mozambique, entre l'Afrique et Madagascar. Colonie française depuis 1843 devenue territoire d'outre-mer en 1946, Mayotte s'ancre définitivement à la France en 1974 et en 1976 par deux référendums, contrairement au reste de l'Archipel des Comores qui choisit l'indépendance.

En 2009, la population opte massivement pour la transformation de la collectivité territoriale en département. Dès lors, de nombreux fonctionnaires passent définitivement sous l'autorité de la République, dont nos collègues de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, la DIECCTE...

## Focus sur Mayotte

Mayotte compte 212 000 habitant-es. Les médias parlent peu du 101ème département, si ce n'est pour évoquer les clandestins qui tentent la traversée de 70 km, depuis l'île d'Anjouan pour gagner Mayotte, au risque de leur vie, dans une mer extrêmement dangereuse. Les accidents mortels de « kwassa-kwassa », ces petites barques de pêche à moteur, sont plus que fréquents.

Un-e habitant-e de Mayotte sur trois est un sans-papiers. L'emploi est réparti entre le secteur administratif (45%), le commerce, le bâtiment et les services. Le chômage dépasse les 20 %, malgré une croissance soutenue. Les principales victimes en sont les jeunes et les femmes. Enfin, le revenu moyen par foyer ne dépasse pas le tiers de celui de la Métropole. Autant dire que Mayotte est un territoire en devenir...

## Une victoire politique, mais...

C'est à 95 % que les Mahorais-es ont résolument choisi la départementalisation par référendum le 29 mars 2009. La collectivité territoriale a donc cédé la place à un département de plein exercice. Dès lors, un processus complexe de départementalisation a été mis en place à compter du 31 mars 2011, date de la création du département de Mayotte. Si ce changement fondamental a satisfait une revendication quasi-unanime des Mahorais-es, la transition ne va pas sans difficultés, en particulier dans l'adaptation du droit français à l'ex-territoire d'outre-mer. Si par ce vote, nos compatriotes Mahorais manifestaient leur désir d'intégrer définitivement la République et d'être des Français « comme les autres », les réalités vont les rattraper et refroidir quelque peu leurs espoirs. Le cas des fonctionnaires d'origine locale est un

exemple qui témoigne que la République est soupçonnée de considérer les Mahorais-es comme des citoyennes de seconde zone.

Parmi l'avalanche d'ordonnances et de décrets censés concrétiser le changement de statut, des textes vont sceller le sort de ceux des fonctionnaires qui sont transférés ou confirmés sous la tutelle de l'État : police, Éducation nationale, travail, emploi, équipement...

## Des sous-fonctionnaires sous-payés ?

Ce transfert se fait dans le cadre d'un « corps transitoire d'intégration » créé par décret. Il en est ainsi pour les fonctionnaires de la DIECCTE. Celle-ci est composée d'une cinquantaine d'agent-es, dont dix-sept syndiqué-es au SNU TEFE. Au sein de l'équipe, on trouve 17 fonctionnaires natifs de Mayotte.

Antuya Vitta-Longue, du Pôle secrétariat général de la DIECCTE et Sitti Zoubert, de l'inspection du travail, syndicalistes du SNU TEFE/FSU témoignent : « avec ce corps transitoire d'intégration, nous sommes intégrés dans la fonction publique d'État c'est vrai, mais au rabais, sans que notre ancienneté soit reprise. On nous positionne au bas de l'échelle, au SMIC ! » Dix-sept fonctionnaires « locaux » de la DIECCTE voient leur ancienneté, qui s'échelonne entre douze et trente-trois ans, selon les cas, rayée d'un trait de plume !

Comme dans le reste des DOM-TOM, la vie est chère, à Mayotte. De plus, les salaires sont bien plus bas qu'en Métropole. Le 10 juin dernier, les Ministres de la Fonction publique et de l'outre-mer ont annoncé une revalorisation progressive des salaires de 40 %, d'ici 2017, un montant bien inférieur aux revendications des organisations syndicales. Même insuffi-

sante, elle est bonne à prendre. Mais elle ne compense pas le passage par pertes et profits de l'ancienneté acquise par les fonctionnaires d'origine locale qui font clairement l'objet de discrimination. Pour Sitti-Zoubert et Antuya Vitta-Longue « pourquoi nous supprime-t-on nos droits liés à notre ancienneté ? Tous nos collègues, d'où qu'ils viennent soutiennent nos revendications ! »

Plusieurs recours juridiques indivi-

- Dix-sept fonctionnaires
- « locaux » de la DIECCTE
- voient leur ancienneté,
- qui s'échelonne entre
- douze et trente-trois ans,
- selon les cas, rayée
- d'un trait de plume !

duels sont en cours contre l'arrêté du 11 décembre 2009. Les agent-es demandent qu'un nouvel arrêté soit pris prenant en compte leur ancienneté réelle, avec le salaire correspondant. De plus, le SNU TEFE/FSU, conjointement avec la CGT mène une action collective en direction des Ministères concernés pour obtenir que les fonctionnaires de la DIECCTE soient toutes et tous sur un plan d'égalité. Mayotte n'est pas un sous-département, il ne peut y avoir de sous-fonctionnaires !

## Les transports collectifs, un problème sans solutions

L'absence de reprise d'ancienneté, une indexation bien en dessous des besoins réels, comme si ça ne suffisait pas. Il y a aussi la prise en charge d'une partie des frais de transports (jusqu'à 50%), dont les abonnements pour les déplacements entre leur résidence administrative habituelle

et leur lieu de travail. Antuya et Sitti expliquent : « Pour pouvoir bénéficier de cette disposition, nous devons présenter des justificatifs. Mais Mayotte, ce n'est pas la Métropole ! Il n'existe pas de transports collectifs tels qu'on les connaît dans les agglomérations françaises, sauf pour la barge qui relie Grande-Terre et Petite-Terre, les deux îles de Mayotte. Les seuls moyens dont disposent les Mahorais sont les taxis et les taxis-brousse, avec des coûts élevés. Or, ces transporteurs n'établissent ni factures ni justificatifs. Les agents se déplacent donc exclusivement à leurs frais. »

La non prise en compte de l'ancienneté et le problème de la prise en charge des frais de transports sont les deux principales difficultés rencontrées par nos camarades du SNU TEFE Mayotte. Il y en a d'autres qui sont d'ordre plus général, comme par exemple l'évolution de la fiscalité qui fait augmenter les impôts bien plus vite que les revenus. Mais nos camarades du SNU TEFE ne se découragent pas pour faire appliquer le principe : à travail égal, salaire égal.

« Wassi karitsolemewa ouday haki zadaoula ! »\* ●

Claude Cherblanc



Les camarades de Mayotte ont participé au congrès du SNU-TEFI en novembre dernier

## ● Élections professionnelles en PACA

# Incompétence de la direction régionale + lutte interne FO = 4000 agent-es en colère !

En effet, comment une région, qui aurait dû voter au mois de janvier 2013, se retrouve aujourd'hui dans un no man's land juridique, sans instances représentatives du personnel – les IRP – autres que le CHSCT ? Les élections ont été interrompues une première fois en janvier 2013, car le matériel de vote n'était pas conforme. Reportées au mois de mars, elles sont cette fois-ci, annulées par le Juge du TGI de Marseille en raison d'un conflit interne à FO qui a déposé deux listes !

### Les agent-es ne sont plus défendu-es !

Le résultat est immédiat : plus d'instance pour les délégué-es du personnel pour porter et appuyer les revendications des collègues toujours plus nombreuses et nombreux à nous solliciter.

Plus de comité d'établissement mais un Directeur régional nommé administrateur et mandaté par le juge pour appliquer des activités sociales et culturelles qui ont trouvé une majorité en voix (SUD ; FO ; CGC) dans la courte existence du CE (2 mois), mais que le SNU et d'autres organisations syndicales ont combattues, car discriminatoires. Ces prestations dites « sociales » prévoient par exemple des prestations enfants uniquement pour un-e enfant à charge fiscalement et l'abandon du quotient familial pour certaines prestations en place depuis 3 ans.

Quelle prise en compte des familles recomposées ? Que deviennent les prestations enfants handicapé-es, les prêts et les secours ? La majorité des salarié-es qui ont des petits revenus, est clairement lésée.

Dès lors, les personnels ont pu douter du sérieux de la crédibilité des organisations syndicales et des intentions de la Direction régionale. Or les prochaines élections, dont personne ne connaît la date avec certitude, représentent un enjeu crucial.

Pour nous, au SNU, ni les erreurs de la Direction régionale PACA, ni le conflit interne à Force ouvrière ne nous ont détournés de nos valeurs : solidarité entre l'ensemble des agent-es et transparence de gestion.

Les IRP ne sont pas une chambre d'enregistrement mais un véritable



lieu de confrontation avec une Direction qui ne cherche que la « productivité » au détriment de la qualité du service public qui doit être rendu aux usager-es dans une région dont le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale.

### En cette période tendue, le SNU va à l'essentiel

Le SNU Pôle emploi/FSU, se tient résolument aux côtés des collectifs qui souffrent des bouleversements qui se succèdent depuis la fusion. Pour le prochain mandat, le SNU maintient ses engagements sur la politique sociale du CE. Tous les personnels doivent pouvoir bénéficier de prestations adaptées à leurs besoins et leurs revenus. Le quotient familial doit s'appliquer sur certaines prestations afin de prendre en compte, en priorité, celles et ceux d'entre nous les moins favorisé-es. La transparence dans la gestion des activités sociales et culturelles n'est pas négociable, nous refusons les passe-droits et les petits arrangements entre amis. Les règles doivent être claires et connues

de toutes et tous. Les agent-es de Pôle emploi n'échappent, pas plus que le reste de la population, aux conséquences d'une situation économique dégradée. Le CE, dans son domaine de compétence, doit contribuer à la solidarité envers celles et ceux d'entre nous victimes d'accidents de la vie. Enfin, le SNU est engagé dans les défenses individuelles et collectives. Que nous soyons de statut public ou privé, quel que soit le niveau hiérarchique, le métier, nous défendons chaque salarié-e face au rouleau compresseur d'un service RH de plus en plus aux abonnés absents, qui ne considère que la « ressource » au détriment de l'humain. L'amélioration des conditions de travail et la lutte contre les risques psycho-sociaux est au cœur de notre action. Le SNU se bat au quotidien pour obtenir des droits nouveaux pour toutes et tous. Voter SNU, c'est voter contre les intérêts catégoriels, en faveur de l'intérêt collectif et de la solidarité ! ●

Le SNU Pôle emploi FSU  
Provence, Alpes, Côte d'Azur

### ● Monde



## Disparition de Nelson Mandela Forêt de symboles

« L'homme passe à travers des forêts de symboles qui l'observent avec des regards familiers » dit le poète. Un homme est mort, sa mort était prévisible, attendue, normale pour un homme et nous voilà frappés d'une émotion planétaire. On ne compte plus les chansons à sa gloire.

Cet homme était noir, c'était un militant antiraciste depuis toujours dans un pays où le racisme était élevé au niveau d'une normalité. Certains le qualifiaient de terroriste. Son nom seul suffisait à créer la sympathie et son intelligence politique a réussi à mobiliser le peuple entier et particulièrement les mineurs, pour inverser le cours de l'histoire dans un pays où le racisme durait depuis un siècle, sans faire fuir les blancs qui profitaient de cet apartheid. Adulé dans son pays il l'était aussi sur tout le continent africain.

Un homme est mort et nous voilà frappés d'une émotion planétaire répétée par les médias « ad nauseam ».

Ces mêmes médias, en France et en Europe, nous annoncent une montée du racisme sous la forme du FN aux prochains rendez-vous électoraux. L'un d'eux, Minute, pour ne pas le nommer, rajoute une louche de merde et on voit même de charmants bambins s'illustrer dans l'ignominieux. Hurllements des médias et concours d'hypocrisie : « couvrez ce sein que je ne saurais voir » disait Tartuffe.

Au-delà des symboles il y a un paradoxe qui dit que le pire n'est pas obligatoire si on trouve les chemins qui transforment le monde même quand il est raciste. Mais là on n'est plus dans les symboles mais dans la vie. ●

Claude Kowal



L'organisation de la prostitution par les réseaux mafieux est devenue l'un des marchés les plus juteux (Selon la Fondation Scelles, 30 milliards d'euros par an en Europe) ▲

## La loi contre le système prostitutionnel est votée !

# Vers plus d'égalité entre femmes et hommes

**Prostitution: quand le masque tombe ! Si d'aucuns s'évertuent à défendre l'idée selon laquelle ce serait le plus vieux métier du monde, pratiqué pour la plupart en toute liberté, le quotidien des prostitué-es s'apparente davantage à une forme d'esclavage sur fond de violence. Selon le dernier rapport sénatorial, 80 % des personnes prostituées en France sont étrangères et victimes d'un véritable système de traite des êtres humains et, contrairement à l'idée reçue, la prostitution est avant tout subie.**

### J'te paye et tu m'obéis

La prostitution traduit toujours un rapport inégalitaire entre une personne qui a de l'argent et une autre qui en a besoin. La première a le pouvoir, la seconde fait ce qu'elle peut pour vivre ou survivre.

Les personnes prostituées seraient, en France, au nombre de 20 000 environ, dont 85 % de femmes. À l'inverse, 99 % des clients sont des hommes. Alors que seulement 20 % des personnes prostituées dans l'espace public étaient de nationalité étrangère en 1990, elles en représentent aujourd'hui, et depuis les années 2000, près de 90 %, la plupart sous la coupe de trafiquants et proxénètes. Les pays d'origine (Roumanie, Bulgarie, Nigeria et Chine principalement) démontrent l'emprise croissante des réseaux de traite sur la prostitution. Arrêtons de nous voiler la face: si vendre son corps constitue une violence extrême, viennent s'ajouter d'autres violences : viols, coups et blessures, menaces, et même meurtres. Les personnes prostituées courent 60 à 120 fois plus de risques d'être agressées ou assassinées que le reste de la population. Pour les

victimes de la traite, cela peut se doubler de « parcours de dressage », menaces sur les proches, confiscation de papiers d'identité, isolement.

### Le corps humain est une source de profit

Les réseaux de traite à des fins de prostitution ont connu un essor considérable. Avec le trafic d'armes et de drogue, l'organisation de la prostitution par les réseaux mafieux est devenue l'un des marchés les plus juteux (100 milliards d'euros par an selon la Fondation Scelles, dont 30 milliards en Europe).

La lutte contre le système prostitutionnel revient au centre du débat public avec la proposition de loi de Catherine Coutelle et Maud Olivier, examinée à l'Assemblée Nationale le 27 novembre 2013. Elle fait suite au rapport Bousquet-Geoffroy publié en avril 2011 et à la résolution votée en novembre 2011 au parlement, confirmant la position abolitionniste de la France.

Quelles sont les orientations du projet de loi ? Avec l'instauration d'une interdiction d'achat d'acte sexuel en créant une contravention sanctionnant le recours à la prostitution,

cette loi va permettre une meilleure protection des victimes de la prostitution, des moyens d'enquête et de poursuite des auteurs de la traite des êtres humains et de proxénétisme. Elle concerne également des actions de prévention et d'information destinées notamment aux élèves dans l'enseignement secondaire et crée des parcours de sortie de la prostitution. Enfin, il comprend un volet important d'accompagnement des personnes qui souhaitent sortir de la prostitution: hébergement, mise à l'abri, accompagnement social et psychologique, permis de séjour, accès aux soins et insertion professionnelle.

### Une expérimentation en Loire-Atlantique

Le département met en oeuvre un dispositif partenarial qui crée un réseau d'accueil, de soutien, d'aide sociale et à la réinsertion par l'emploi des prostitué-es. Dans ce cadre, Pôle emploi pourrait s'inscrire comme un partenaire facilitateur pour les prostituées en organisant pour celles-ci un accueil spécifique permettant l'aide au retour à l'emploi dans un accueil permettant l'anonymat afin de les protéger de leur souteneur.

La loi devrait généraliser un tel dispositif dans tous les départements.

### La FSU s'engage !

Le SNU propose que Pôle emploi soit acteur impliqué dans la mise en place de ces dispositifs, en ayant une représentation dans les instances rassemblant les institutionnels (État, conseils généraux, réseaux associatifs). Notre fédération, la FSU, est aux côtés des nombreuses composantes du mouvement féministe, dans des campagnes en faveur de l'abolition de la prostitution.

La prostitution est une violence subie majoritairement par des femmes, qui a souvent des causes économiques, et son abolition passe aussi par l'éducation. Ceci passe par des politiques publiques de développement de dispositifs d'accueil et de suivi, la suppression du délit de racolage pour les prostitué-es instauré par le gouvernement Sarkozy, l'accès aux droits sociaux, une politique réelle d'insertion sur le marché du travail pour celles et ceux qui veulent sortir de la prostitution, le développement des moyens dans la lutte contre la traite des femmes et le proxénétisme. ●

Claudine Lemasson

# L'ANI : une transformation des fondements du dialogue social

L'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013 « pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés » a été retranscrit dans la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013.

## Une utilisation à des fins contradictoires ?

Le débat passionné suscité par cet accord et par la loi qui en découle va trouver son prolongement sur le terrain, à l'aune des accords qui vont être signés dans les entreprises ou dans les branches. La question n'est pas tant de savoir s'il s'agit là de l'architecture d'une flexisécurité à la française, dans la mesure où ce terme, mis souvent à toutes les sauces, est porteur de modalités de fonctionnement du marché du travail radicalement différentes.

Et, le vrai problème posé aujourd'hui par le cadre défini par cet accord et cette loi est qu'il peut être utilisé à des fins franchement contradictoires, les unes en faveur d'une déréglementation sans limites, les autres qui, tout au contraire, introduisent des formes de régulation débouchant sur des compromis équilibrés entre les besoins de sécurisation des salariés et les enjeux de compétitivité des entreprises.

Créer les conditions pour que cette deuxième approche l'emporte dans les accords qui seront signés : tel est l'objectif à atteindre aujourd'hui en colmatant les brèches permettant les dérives et en exploitant les éléments novateurs de la loi.

Trois orientations semblent particulièrement intéressantes. Tout d'abord, la loi renforce les droits collectifs en faveur de la participation des salariés, condition sine qua non d'une évolution notable du dialogue social. Parmi les principales dispositions, outre la présence qui aurait pu être plus importante de salariés aux conseils d'administration, la consultation annuelle du comité d'entre-

prise sur les orientations stratégiques de l'entreprise apparaît comme l'une des innovations fortes, par le champ d'opportunités qu'elle ouvre pour un débat de fond entre les partenaires sociaux.

## Le comité d'entreprise renforcé ?

La loi du 14 juin 2013 crée la consultation annuelle du comité d'entreprise sur les orientations stratégiques intégrant des propositions alternatives qui donne de la crédibilité au débat sur les choix de l'entreprise. Pour être en capacité de formuler des alternatives, le CE aura dû préalablement fournir un travail d'évaluation du scénario présenté par l'employeur. Reste à savoir si l'encadrement des délais pour lesquels les décrets sont en préparation et les modalités de recours à l'expert pour l'assister ne limiteront pas ce nouveau rôle du CE à un exercice formel.

Cette évolution prendra tout son sens si elle est articulée à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences. Car, l'anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences et maintenir l'emploi est une autre innovation prévue par la loi. Elle confirme ainsi le lien établi entre la GPEC et l'impact des orientations stratégiques de l'entreprise sur l'activité, l'emploi, l'organisation du travail. Cela est essentiel si l'on veut renforcer efficacement la compétitivité des entreprises en les préparant à mieux anticiper les évolutions prévisibles des métiers et des compétences, tout en permettant aux salariés de maîtriser davantage leur parcours professionnel. La négociation des orientations du plan de

formation va dans ce sens puisqu'elle portera sur les modalités concrètes de l'élévation des compétences des salariés.

Enfin, on notera la priorité donnée à la négociation au sein de l'entreprise avec la pratique des accords majoritaires pour les dispositifs de maintien dans l'emploi en cas de difficultés conjoncturelles ou de licenciements économiques, avec une conséquence non négligeable, même si elle suscite encore des interrogations : l'éviction, ou la tentative d'éviction, des magistrats au profit de l'autorité administrative. Le pari du législateur est que le recours toujours possible au juge pour contester le motif économique des restructurations soit évité grâce à la force des accords majoritaires signés dans l'entreprise.

## De nombreuses incertitudes

Cette prime à la négociation collective s'illustre au travers de plusieurs dispositions, au premier rang desquelles la négociation du plan de sauvegarde de l'emploi. L'avenir de cette disposition, très commentée, est fortement tributaire de l'usage qu'en feront les partenaires sociaux au sein des entreprises et des moyens dont disposeront les Direccte pour mener à bien leur nouvelle mission. Il dépend également de la force de la représentation syndicale dans les entreprises, insuffisante dans beaucoup d'entre elles, en particulier les plus petites. Les organisations syndicales disposent plus clairement qu'auparavant de la capacité de se positionner en négociateurs, en débattant de la situation de l'entreprise, en proposant des alternatives et, le cas échéant, en bâtissant des mesures d'accom-

pagnement sociales appropriées aux besoins des salariés. L'intention du législateur est de pousser à des convergences en temps de crise, afin d'établir des compromis utiles pour les salariés et les entreprises.

Les pratiques des entreprises, comme des syndicats, permettront de voir si nous sommes à l'aube d'une vraie évolution renforçant le dialogue, fer de lance d'une refondation indispensable de notre modèle social. Bien des choses dépendent de l'aboutissement des négociations programmées, notamment en matière de formation professionnelle et d'assurance-chômage. Bien des choses seront aussi conditionnées par la façon dont les uns et les autres, sur le terrain, se saisiront de ces nouveaux textes.

Divisés au niveau national, les syndicats convergeront sans doute davantage sur le terrain alors qu'une crise profonde et durable touche de nombreux secteurs. C'est indispensable pour donner aux accords majoritaires un contenu et un impact rendant possible l'obtention de compromis équilibrés. Pour que l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise s'accompagne d'une vraie sécurisation des parcours professionnels et d'une qualité de vie au travail durable.

La partie est loin d'être jouée d'avance entre les tenants d'une déréglementation brutale du marché du travail, que l'intensité de la crise ne saurait justifier, et ceux qui croient vraiment à la force de la négociation et de la concertation pour que les exigences de la mondialisation et de la compétitivité ne soient pas synonymes de dégâts sociaux irréversibles. ●

Nadia Ghedifa Directrice générale SECAFI  
Pierre Ferracci Président du Groupe ALPHA



Nos signatures sont vos voix...

Nous ne les braderons pas !

➔ Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.snuleffisu.org](http://www.snuleffisu.org)

# Contre-offensive syndicale unitaire contre l'extrême droite

La présence d'une extrême-droite importante pèse sur la vie politique française depuis plus de 30 ans. Aujourd'hui on assiste au franchissement d'un seuil concrétisé par les résultats électoraux du Front National, et les prévisions et différents sondages qui projettent une influence et des résultats électoraux très préoccupants.

## L'austérité en toile de fond

Le phénomène se nourrit par la succession d'offensives libérales produisant des effets destructeurs dans les milieux populaires. La crise historique du système capitaliste démultiplie les impacts : chômage et précarité de masse ; inégalités sociales ; désindustrialisation ; inégalités territoriales. La politique gouvernementale axée centralement sur l'austérité, le blocages des salaires, la multiplication des concessions aux secteurs patronaux très offensifs entraîne un mouvement de déception profonde. L'abstention dans les couches populaires pourrait en être une des expressions.

Le FN de plus, a entrepris de déployer une nouvelle politique de « dédramatisation » sous l'égide de Marine Le Pen, en écrétant nombre des aspects sulfureux savamment entretenus par son père. Même si sur le fond, comme viennent de le révéler les attaques odieuses d'une de ses candidates tête de liste contre Christiane Taubira, le vieux terreau continue de dominer. Il s'adresse à tous les secteurs sociaux, avec un soin particulier dans le renouvellement de son logiciel en direction des salarié-es, des ouvrier-es et des

fonctionnaires. Il a opéré un véritable tournant en quittant ses hymnes libéraux antérieurs pour se présenter en défenseur des services publics et en dénonçant l'Europe libérale et toutes ses conséquences sociales.

Le changement de son influence se mesure également par le fait que désormais il se présente comme un parti de gouvernement. La crise à l'intérieur des droites est multipliée par la question des relations avec l'extrême droite. Tour à tour un certain nombre de digues de la droite républicaine ou néo-gaulliste cèdent, entraînant par ailleurs une dissociation des centristes.

Bref, la situation est dangereuse, et le syndicalisme dans son propre champ est directement impacté. La pénétration de l'extrême-droite dans les rangs syndicaux est réelle. Pour toutes ces raisons et bien sûr pour celles qui tiennent à notre histoire, nos valeurs, nos principes éthiques, nous avons décidé de construire une campagne de longue durée contre l'extrême droite.

## Face à l'extrême droite, personne n'est de trop

La FSU en a pris l'initiative sur la base du texte public intersyndical de

mars 2011 signé par cinq organisations syndicales, CGT ; CFDT ; FSU ; SOLIDAIRES ; UNSA/, « la préférence nationale n'est pas compatible avec le syndicalisme ».

• **La première journée de lancement de la campagne contre l'extrême droite sera organisée le 29 janvier 2014 à Paris.**

L'objectif est de réarmer les équipes syndicales en déconstruisant, pièce par pièce, le programme de l'extrême droite. Il s'agit de ne plus se « contenter » d'une dénonciation générale sur le terrain des seules valeurs. La CGT au niveau confédéral ainsi que SOLIDAIRES ont répondu positivement. Les organisations de jeunesse UNEF, UNL, FIDL, JOC ont également été contactées. La première journée de lancement de la campagne sera organisée le 29 janvier à Paris. Elle se déroulera en deux parties.

D'une part, deux demi-journées de travail commun sous la forme d'ate-



Colloghan

liers à la bourse du travail de Paris, avec les thèmes : luttes européennes contre l'extrême droite ; l'immigration ; les droits des femmes ; les municipalités et les territoires et un thème transversal, la riposte syndicale concrète contre l'extrême droite.

Puis le soir, se tiendra un meeting avec expressions de sociologues, de militant-es de terrain, d'organisations partenaires (VISA, LDH et MRAP) avec interventions des secrétaires généraux et porte-paroles. Du matériel commun, sous forme d'argumentaires, de CD vont être produits pour alimenter toutes les initiatives décentralisées qui vont se tenir sur tout le territoire.

Enfin dernière bonne nouvelle, après le refus de la CFDT et de l'UNSA de la campagne commune intersyndicale que nous proposons. Il apparaît, aujourd'hui, qu'une nouvelle convergence contre l'extrême droite (sous la forme de l'écriture et de la distribution d'une déclaration commune) voit le jour avec ses deux syndicats. Décidément, face à l'extrême droite personne n'est de trop et la contre-offensive syndicale commence par la journée du 29 janvier. ●

Noël Daucé

# La Réforme SAPIN, non ! Nous n'en voulons pas !

**Le 8 octobre, à l'institut national du travail, 300 agent-es du ministère du travail sont venus dire non au plan Sapin, face au ministre venu prêcher sa réforme devant la hiérarchie des directions régionales des entreprises de la concurrence et la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE). Pour le 22 octobre, un nouvel appel national à la grève et à la participation des agent-es à la manifestation à Paris était lancé ! Plus de la moitié des agent-es de contrôle y ont répondu.**

## Un bouleversement radical

Ce projet fait disparaître les sections d'inspection au profit d'unités de contrôle. Des menaces graves pèsent sur les effectifs. Aujourd'hui, une section comprend 3 agent-es de contrôle, 1 inspecteur ou inspectrice du travail et 2 contrôleurs ou contrôleuses. Au niveau national, les 792 sections correspondent à environ 2380 agent-es de contrôle. Demain, les unités de contrôle (UC) seront à géométrie variable, de 8 à 12 agent-es. A tout moment le nombre d'agent-es à l'intérieur d'une UC pourra être diminué sans que cela ne pose de problèmes juridique ou administratif puisque seul le nombre d'UC aura une définition réglementaire.

La mise en place des responsables d'unités de contrôle, des équipes régionales de lutte contre le travail illégal et la suppression des postes de contrôleurs gagés pour pouvoir financer le plan de transformation d'emplois lié à l'extinction du corps des contrôleuses et contrôleurs du travail, vont diminuer le nombre de postes d'agent-es de contrôle.

La réduction des effectifs de catégorie C se poursuit. La situation des agent-es des secrétariats sera d'autant plus préoccupante. Leur mise à disposition de l'unité de contrôle, sous l'autorité du directeur ou de la directrice, est un véritable déni de leur activité et de leurs compétences. Demain, loin de constituer une évolution du métier, c'est bien une dévalorisation des fonctions de ces agent-es regroupés en pools. Avec de nouvelles tâches confiées aux secrétariats, ce sera une vraie surcharge de travail puisqu'il faudra simultanément continuer à assurer le quotidien selon les pratiques de travail actuelles.

## L'indépendance des inspectrices et inspecteurs mise en cause

La réforme comporte aussi des menaces sur l'indépendance. L'inspecteur-trice du travail ne sera plus affecté-e à une section mais à une unité

de contrôle. En supprimant la section d'inspection comme échelon territorial de base, le Ministre s'attaque directement à l'indépendance de l'inspection. Aujourd'hui, la section est sous « la protection » de l'article 6 de la convention 81 de l'organisation internationale du travail (OIT) qui garantit leur indépendance.

Pour couronner le tout, la DGT indique aussi qu'elle réfléchit à limiter le temps d'affectation d'un agent sur le même secteur géographique ! Demain, tout type de regroupement de services pourra avoir lieu, tout cadre spécialisé d'organisation pourra être retenu. Les sections détachées dans un souci de rapprochement avec les usager-es n'existeront plus en tant qu'entité juridique et pourront être supprimées. Le texte évoque des UC interdépartementales. À terme, c'est la disparition des petites unités territoriales et la concentration des services administratifs. Enfin, quel sera le périmètre d'affectation d'un-e inspecteur-trice du travail ? Manifestement le département ne sera plus la référence ! Par l'élaboration d'une ingénierie d'intervention du système d'inspection en direction des petites et moyennes entreprises, la DGT veut encadrer au plus près l'activité des services. Elle s'appuiera pour cela sur les responsables d'UC. Il est envisagé qu'ils-elles soient sous statut d'emploi (corvéables et déplaçables à merci), leur mission essentielle étant désormais de programmer et formater les contrôles.. Le-la DUC – directeur-trice d'unité de contrôle - aura l'autorité hiérarchique sur tous les agent-es.

## Un service public dégradé

Demain, le service renseignement, déjà fragilisé, pourrait être le seul service à recevoir des salarié-es (sur rendez-vous) et l'agent-e de contrôle, déconnecté-e de la réception du public, ne traitera plus les demandes des usager-es.

Le projet entend mettre en place des équipes d'intervention spécialisées

régionales et nationales, disposant de pouvoirs de contrôle autonomes, qui pourront intervenir de leur propre initiative sans même informer les agent-es de contrôle. Deux agent-es de la même administration pourront intervenir sur un même dossier, dans la même entreprise, avec des logiques différentes.

Ce projet fait ainsi peser un danger sur la santé au travail de l'ensemble des agent-es : aggravation des conditions de travail ; surcharge de travail ; perte d'autonomie d'action ; dévalorisation ; perte de compétences ; déclassement. Concernant le volet emploi du projet, c'est le flou artistique avec une logique claire : la fin du lien travail emploi, principal argument pourtant retenu lors de la mise place des DIRECCTE du temps de la RGPP. Les missions

travail vont se réduire à un accompagnement de l'aide à la compétitivité des entreprises.

L'État doit conserver le rôle de pilote de l'ensemble de la politique de l'emploi et de ses dispositifs. Ses services doivent disposer de pouvoirs propres permettant de sortir des logiques de court terme des préfetures. Les Direccte doivent disposer des moyens humains et financiers. Les pouvoirs et les moyens des services de contrôle de la formation professionnelle doivent être renforcés.

Pour toutes ces raisons la majorité des agent-es concerné-es protestent localement, dans toutes les Direccte dans tous les comités techniques régionaux contre cette réforme. ●

François Cassard



colloghan



la formation, qui est à la charge des Régions, des OPCA ou du CNFPT ? Les conseillers des Missions Locales entament un parcours du combattant pour parvenir à la mettre en place.

### De forts contrastes entre les secteurs marchands et non marchands

Actuellement, selon le journal « Challenges » (28/10/2013), « 4 employeurs sur 10 s'engagent à aider le jeune à accéder à une qualification dans le secteur non-marchand, 1 sur 4 dans le secteur marchand. Près de 27.000 jeunes [sur 75000] avaient un engagement de formation confirmé le 30 septembre. » Ce qui laisse, pour le secteur non-marchand, 25 500 jeunes sans accès à la qualification. Quand de plus, on aura précisé que la formation dispensée peut n'être qu'une journée d'intégration au poste de travail, certains risquent de se sentir sérieusement floués !

Non, nous ne sommes pas en train de sortir de la crise ! Difficile de croire que la courbe du chômage peut s'inverser alors que chaque jour apporte sa cohorte de licenciés-es. Et si le nombre officiel d'emplois d'avenir rompus (environ 3,5%) est faible, on ne sait pas vraiment combien d'entre eux se sont terminés avant la fin de la période d'essai, ce qui revient au même. Si on ne peut pas s'opposer d'un bloc à la création de postes pour les jeunes que nous accompagnons, nous devons garder en tête que notre mission prioritaire est d'aider les plus en difficulté, celles et ceux qui ont le désir de sortir d'une situation pas forcément choisie, mais dans laquelle des successions d'événements les ont confinés-es.

Rappelons du reste que 100 000 à 150 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire, sans diplôme, sans qualification et sans expérience. Les emplois d'avenir constituent une mesure conjoncturelle qui ne pourra même pas absorber ce flux annuel tandis que la structure de notre système économique à la dérive, rend caduque la création nette d'emplois. Si l'avenir est bien dans l'appellation, où est-il concrètement sur le terrain ?

Les missions locales, conçues comme des observatoires de la jeunesse, se doivent d'interpeller le politique lorsque programmes, dispositifs, mesures, ne satisfont pas à l'objectif visé, non pas en termes de chiffres, mais bien d'accompagnement d'un parcours en vue d'une insertion professionnelle et sociale.

Soyez assurés que le SNU-TEFI insertion continuera de porter ces constats et cet engagement en faveur du public des Missions Locales auprès des salarié-es et de leurs directions ! ●

Frédéric Challengeas



la rubrique à Guy Yotine

## Lundi de Pentecôte travaillé gratos : on se sert des morts pour tacler les 35 heures !

La canicule d'août 2003 aurait provoqué entre 11 000 et 15 000 décès supplémentaires, en particulier chez les vieux de plus de 75 ans. Face à la catastrophe, il devient impossible de stocker décemment les cadavres en attente d'inhumation. Un hangar réfrigéré du marché de Rungis permettra de faire face à la situation, tout au moins en région parisienne.

Le 11 août de cette année funeste, le ministre de la santé, Jean-François Mattei, inconscient de l'ampleur du drame qui se joue, se veut rassurant à l'occasion d'une interview à TF1. Mis en cause après la catastrophe, il rejetera les responsabilités sur la fatalité et l'incompétence des services placés sous son autorité, avant d'être remplacé.

Dans le même temps, le débat fait rage au sujet des 35 heures. La droite revenue au pouvoir après l'épisode Jospin ne digère pas la réduction du temps de travail. Elle ne peut supprimer les lois Aubry, sous peine de déclencher une révolution chez les salariés. Une solution habile est rapidement trouvée. Ce sont les travailleurs qui vont payer pour les vieux. Le gouvernement Raffarin décide de faire du lundi de Pentecôte un jour travaillé gratuitement. Le fric récolté serait attribué exclusivement à l'aide aux personnes âgées au prétexte d'éviter une nouvelle tragédie et en même temps, on augmente le temps de labeur des pue-la-sueur de sept heures annuelles.

Aujourd'hui, le MEDEF, souhaite que l'on continue l'effort en supprimant deux jours fériés de plus au nom de la sacro-sainte compétitivité. Gageons que l'on ne devrait pas attendre trop longtemps avant que ses rêves ne deviennent des réalités, aussitôt suivies d'autres revendications patronales destinées à nous mettre au même niveau de compétitivité que le Bangladesh.

On pourrait imaginer de rayer du calendrier un paquet de jours fériés : le Jour de Pâques, pour financer le trou de la sécu ; le jour de l'An, pour compenser l'évasion fiscale ; Noël afin de financer les allocations de chômage des licenciés de Mittal et PSA...

### ● à Pôle Emploi

## Un demandeur d'emploi dérape et envoie une directrice d'agence à l'hôpital



« Le fait divers fait diversion » disait Bourdieu, vision d'une acuité intemporelle tant tout est décapité depuis que l'idée lui a pris de nous quitter trop tôt en janvier 2002. Le Pôle emploi en front office d'une situation sociale calamiteuse n'échappe pas à la règle, qui fait que pas un jour ne passe sans qu'un fait de violence, physique, verbale, psychologique, directe ou insidieuse, vienne perturber le déroulement de ces heures laborieuses consacrées au service du public. Exemple : un entretien, puis des échanges qui s'enveniment. Et la situation dérape : le bureau est violemment déplacé, les objets volent et un coup tombe. Des cris, puis des collègues qui interviennent. Le demandeur d'emploi repart. Il sera interpellé plus tard par la force

publique, jugé et condamné (procédure immédiate), alors que la victime, blessée, conduite à l'hôpital, doit faire face et gérer comme doit aussi le faire un collectif.

Le fait divers fait diversion mais ne divertit pas les institutions représentatives du personnel. Un CHSCT extraordinaire, puis un C.E. où les élu-es sont unanimes pour constater que l'événement fut bien géré, que la direction sut prendre les bonnes initiatives, à la mesure de la situation, comme il faut également souligner que les élu-es du personnel ne sont pas des charognards aux aguets de la moindre défaillance de l'ennemi... Parce que justement d'ennemi il n'y a point. Parce que les IRP sont au service des salarié-es mais ne

négligent jamais l'établissement ; parce que partout les directions gagneraient à écouter, entendre et réfléchir, plutôt qu'à rechercher le temps qui finalement se perd, plutôt qu'à rechercher des stratégies dans la piètre perspective de contourner les IRP, les empêchés de tourner en rond, qui, dans le cas qui nous concerne, avaient, avant les faits, émis des préconisations pour que dans un bureau tant isolé aucun-e D.E. ne fût reçu. Il est temps, au sujet des RPS – risques psycho-sociaux – comme pour bien d'autres, de la DG à la région la plus lointaine, que les idées et les propositions, voire les mains qui se tendent, soient reçues autrement que par des bras d'honneur. ●

Franck Messidor

# Il confie son CV au Président de la République et se retrouve convoqué à Pôle Emploi

En cette période de Noël, revenons sur un événement passé inaperçu, il y a quelques mois. Le 12 mars dernier, un jeune étudiant avait confié son CV au Président en personne. Il a été convoqué dès le 19 avril à son agence Pôle Emploi. Le document est passé entre toutes les mains de l'administration française, du Président jusqu'à un obscur conseiller à l'emploi, en passant par le patron de Pôle Emploi et le Préfet du coin...

## Certains croient encore au Père Noël

Le gamin, très déçu a déclaré : « j'ai la sensation d'avoir fait le tour du schéma administratif français, d'avoir frappé jusqu'à la porte du président de la République, pour atterrir là où j'aurais pu aller moi-même. » (site FranceTV-Info du 18 avril 2013)

Je vous livre une information : dès lors que vous écrivez directement au Président, au premier ministre ou à l'un quelconque de leurs complices (député, sénateur, préfet, etc...), afin d'obtenir un emploi, l'information est systématiquement transmise à Pôle Emploi, qui vous convoque illico. C'est comme ça depuis la création de l'ANPE, en 1967, et ça sera toujours comme ça. Et si vous ne répondez pas à la convocation, la radiation vous pend au nez.

Ensuite, plusieurs enseignements sont à tirer de cette anecdote.

Primo, le Président de la République a autre chose à foutre que de s'occuper de vous personnellement. S'il répondait à toutes les sollicitations, il n'aurait plus ni le temps ni l'énergie nécessaires à consacrer à la remontée de sa cote de popularité.

Secundo, posez-vous une question essentielle : pourquoi votre cas personnel serait privilégié par rapport au plus de cinq millions de chômeurs inscrits à Pôle Emploi ?

## Les permanences des élus débordent

Tertio, le jeune étudiant a raison. Au lieu d'être convoqué un mois après, il aurait gagné du temps en se présentant à son agence pour l'emploi dès le 12 mars. Convaincu qu'il était que cette initiative allait aboutir sur une offre d'emploi alléchante avec le salaire correspondant – au vu de ses indéniables qualités personnelles

et professionnelles – en réalité, cette initiative lui a fait perdre du temps et, peut-être, des opportunités. Ce retard, préjudiciable à son insertion professionnelle, pourrait faire douter

« j'ai la sensation d'avoir frappé jusqu'à la porte du président de la République, pour atterrir là où j'aurais pu aller moi-même »

les services de contrôle de recherche d'emploi de sa volonté de s'insérer rapidement et durablement dans le monde du travail.

Quarto, chaque jour, les permanences des élus de la République ou des élus locaux sont prises d'assaut par nos concitoyens en difficulté d'emploi.

Si le fait d'aller voir une personnalité permettait d'obtenir un emploi, le chômage serait vaincu depuis longtemps. CQFD. De plus, les députés de la majorité, pour ne prendre qu'eux, ont, d'ores et déjà, à se soucier de leur propre reclassement après leur probable défaite aux prochaines législatives.

Quinto, le temps est révolu où les manants quémandaient, auprès de leur seigneur et maître, faveurs, privilèges et autres largesses quoique... Nous sommes en République où les citoyens sont égaux, re-quoique...

Sexto, avec tout le respect que j'ai pour le haut niveau d'intelligence de nos lectrices et lecteurs, je leur rappelle une vérité essentielle, qui permet d'aborder la vie et ses aléas en tous genres avec philosophie : le Père Noël n'existe pas ! ●

CE

## ● Brève



## Une retraite « chapeau » de 21 millions !

Les gars de l'usine PSA d'Aulnay ont du être contents de l'apprendre. Leur futur -ex patron, Philippe Varin, devait toucher une retraite chapeau de 21 millions d'euros, dont le versement aurait été étalé sur 20 ans. On a fait le calcul, ça représente environ 700 exemplaires du modèle de haut de gamme la « Peugeot 508 ». Pour finir, Philippe Varin a renoncé au pactole. Son garage n'était pas assez grand ?

## L'économie mondialisée expliquée simplement

Il y a quelques mois, l'effondrement d'un immeuble d'ateliers de confection, dans la banlieue de Dacca, provoquait la mort de plus de 400 employé-es. Rappelons que le bâtiment avait été construit sans autorisation. Il abritait 3000 ouvrières payées 30 euros par mois dans un paradis patronal épargné par la législation du travail et les insupportables charges sociales.

Ce n'est pas la première fois qu'un accident de ce genre se produit. Mais tout à un prix, mon bon monsieur, y compris la vie. Sans les esclaves de l'Asie, nos 5 millions de chômeurs ne pourraient pas acheter des t-shirts à 5 euros chez

Décachan, Carrethon, Aufour et autres enseignes que nous fréquentons assidûment, en maudissant l'augmentation du

Sans les esclaves de l'Asie, nos 5 millions de chômeurs ne pourraient pas acheter des t-shirts à 5 euros

coût de la vie. Observer ce qui se passe là-bas, c'est lire dans notre avenir. Le prolo chinois devenant exigeant, l'économie financière se tourne vers les ouvriers du Bangladesh, du Vietnam où du Cambodge. Ces

derniers, à leur tour, deviendront trop gourmands. Il faudra donc aller chercher en Afrique la main d'oeuvre à bas prix. La circuit va durer quelques années. Au bout du processus, dans quelques lustres, les exploitateurs de tout poil délocaliseront en France, en Allemagne ou en Belgique, les anciennes puissances occidentales, mises à genoux par la mondialisation et dont le prolétariat sera fin prêt à accepter n'importe quel salaire pour ne pas crever de faim. Les chômeurs bengali éprouveront à leur tour la joie d'acheter des t-shirts pas chers produits par des petites françaises de douze ans... ●

CC



Si on rigolait plus souvent, on aurait moins souvent la tête aux bêtises. ▲

# Les tontons flingueurs, analyse d'un chef d'œuvre

Récemment, nous avons appris la disparition de Georges Lautner. Chacun se souvient de son film emblématique, « Les Tontons flingueurs. » Un lecteur assidu de Modes d'emplois nous a fait parvenir sa critique. À lire avec autant de recul qu'un automatique calibre 45...

## De la rédemption à la violence

Oeuvre magistrale d'un duo d'intellectuels aléatoires, Georges Lautner, cinéaste industriel, et Michel Audiard, dialoguiste issu de l'université de la rue, le film, « Les tontons flingueurs » a trop longtemps été cantonné dans le registre des films dits populaires. C'est faire peu de cas de cet OVNI du cinéma français qui fédère plusieurs générations de spectateurs séduits par le vernis comique de ce film, mais qui n'en saisissent pas toujours l'aspect pathétique : celui de la rédemption d'un homme condamné à la violence alors qu'il n'aspire qu'à la sublimation altruiste.

Fernand Naudin, le personnage principal, est hanté par son passé de gangster, profondément enfoui dans ce Surmoi mis au jour par Freud. Son désir de rompre avec un passé douloureux se concrétise dans son entreprise de location d'engins qui démontre sa volonté de servir ses semblables, après une vie dont on devine qu'elle n'a pas toujours navigué dans les clous de la légalité. Tout au long du film, il hésitera entre la brutalité qui lui est imposée par les événements et l'empathie contrariée qu'il éprouve pour les autres protagonistes de ce quasi huis clos.

Le décès proche de son ami « Le Mexicain » le contraint à user de cette violence qu'il rejette afin d'éviter un avenir sordide à la fille de ce dernier. Entre remord et fidélité, Naudin n'hésite guère. Face à des adversaires résolus à dépouiller l'héritière de ses biens, certes mal acquis, mais légitimes, il usera d'une persuasion mesurée, toute faite de « bourre-pif » et de balles blindées, l'aspect mortifère de ces dernières étant atténué – artifice jungien par excellence ! – par les « silencieux » dont sont dotées les armes à feu, remugles de ces temps que notre héros cherche à refouler dans les limbes d'un Surmoi en conflit majeur avec son Moi. Signe incontestable que le Ça de Fernand Naudin ne se résout pas à jouer un rôle mineur dans ce conflit intérieur à la dimension kantienne incontestable. Pour être tout à fait objectif, cette dernière théorie aurait été contestée par Jacques Lacan lors de ses fameux « séminaires ».

## Lautner et Audiard sont des visionnaires !

Les frères Volfoni, métaphores sublimes d'une catharsis paroxystique seront les victimes de ce conflit du Moi et du Ça, qui aboutira à l'exter-

mination physique du caricatural nazi Théo, symbole sinistre, en cette période (1963) encore marquée par le dernier conflit mondial.

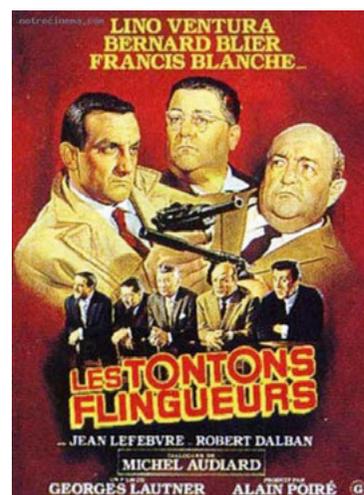
La rédemption et l'apaisement de Fernand Naudin se conjuguent dans la scène finale, où les « Tontons », tout à la fois, frères d'armes et adversaires, communient en l'Église, lors du mariage de la jeune Patricia, emblème d'une virginité magnifiée avec un jeune « bobo » avant l'heure, Antoine, – son père est vice-président du FMI, somptueux clin d'oeil à l'actualité récente - qui annonce de façon prophétique, l'ultra-libéralisme triomphant de demain et, n'hésitons pas à l'affirmer, la crise financière de 2008. En cela, Lautner et Audiard sont des visionnaires majeurs des bouleversements sociétaux à venir. Quels génies !

Dans ce parcours initiatique, dont Steven Spielberg s'est inspiré – la Plymouth Valiant du film « Duel » n'est autre qu'un avatar de la 404 Peugeot de Fernand Naudin – ce dernier sera « coaché » par deux tueurs patentés, Pascal et Bastien, improbables psychanalystes de circonstance, sortes de Jimmy Cricket jumeaux qui l'accompagnent dans sa quête d'honnêteté et de justice

sociale sans jamais chercher à influencer sur les choix que seul le Montalbanais devra faire. Lautner et Audiard ont réussi le tour de force d'inventer le « divan » en calibre 45.

Je recommande aux cinéphiles de revoir cette œuvre avec cet éclairage psychanalytique, en famille ou entre amis, lors d'un apéro convivial... ●

Maître Folace



## ● Femmes dans le monde

### Les « plus » et les « moins »



#### Le plus: le Rwanda les femmes fortement majoritaires au Parlement

Une première dans le monde, les femmes représentent une large majorité au Parlement rwandais. Les nombreuses dispositions mises en place dans le pays pour l'égalité hommes-femmes semblent porter leurs fruits. Le pays est entré dans l'histoire depuis ce 18 septembre, lors des élections législatives, en installant une domination féminine à l'Assemblée nationale.

#### Le moins: la Suède

Ce pays pourtant réputé pour le respect de la condition féminine, a été le théâtre du sexisme « ordinaire ». Une entreprise de lingerie a obligé une vendeuse à porter sur son badge nominatif des informations sur son tour de poitrine et sur son bonnet. ●

Frédérique Payen

## ● Brève

### Des nouvelles des riches



En ces temps de misère il n'y a pas, fort heureusement, que des malheureux. Ci-dessous, voici le classement Bloomberg des 5 personnalités les plus riches du monde. Les chiffres sont en dollars

Bill Gates (Microsoft) 69 milliards ; Carlos Slim, champion mexicain des télécoms 60 milliards ; Warren Buffet, investisseur 60 milliards ; Ingvar Kamprad (Ikea) 52 milliards ; Amancio Ortega (grande distribution, Espagne) 52 milliards. Au total, 293 milliards de dollars. À comparer avec le PIB du Danemark qui s'élève à 313 milliards.

Allez, joyeuses fêtes !

# Vers l'orient compliqué... évitons les idées simplistes

Rarement pays n'aura été si complexe que la Syrie d'aujourd'hui en guerre civile. C'est le résultat de l'histoire deux fois millénaire et des clivages qui en ont résulté. C'est aussi le résultat des alliances internationales.

#### Une très longue histoire

Des noms ont marqué cette histoire : Saint Paul sur le chemin de Damas, l'empire romain d'orient, Omar deuxième calife de l'Islam qui développa l'Islam au-delà de Damas et Bagdad, Chiisme et Sunnisme, les Omeyades et les Abbassides, les croisades meurtrières avec la prise sanglante de Jérusalem au nom du christianisme et sa « libération » par Saladin, les Ottomans qui occupèrent la Méditerranée jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle, le traité de Versailles qui donne le Liban à la France et place la Syrie sous la tutelle britannique pendant 40 ans, le sionisme avec quatre guerres depuis 1949, le Nassérisme qui rassembla, de façon éphémère, l'Égypte et la Syrie dans la République Arabe Unie, le réveil de l'identité Palestinienne, le parti Baas laïque et récemment la révolution Arabe ce qui n'est pas la moindre des choses.

Outre la langue Arabe, d'autres langues sont pratiquées, Français, araméen, arménien qui correspondent à des éléments de l'histoire. Ces spécificités linguistiques expriment aussi une volonté d'exister.

#### Une dentelle d'A ethnies

Autant de noms, de têtes de chapitres qui ont profondément modelé ce pays qui est une dentelle d'ethnies, de passifs, de dettes culturelles et de sang où l'on trouve plusieurs religions avec diverses variantes ethniques, linguistiques, religieuses et politiques, souvent organisées en milices plus ou moins officielles : les Kurdes, les Druzes, les Chrétiens de divers obédiences, les Arméniens, les juifs, les Alaouites, les Ismaéliens, les Chiites et bien sûr les Sunnites dans ses versions djihadistes et d'autres encore. Un exemple parmi d'autres : il existe aujourd'hui deux milices alaouites (l'ethnie de la famille Assad) l'une pro et l'autre anti Assad.

À tout cela se rajoute le passage de la famille Assad depuis presque 40 ans, particulièrement meurtriers mais qui tient et l'armée et l'administration et qui n'est pas sans influence dans toutes les ethnies car elle s'est toujours posée en défenseur des minorités ethniques et religieuses... à condition qu'elles se taisent. Bien sûr au début les énormes mani-

festations dans les grandes villes voulaient avant tout l'instauration d'une démocratie et le départ des Assad. Depuis la lutte démocratique s'est transformé en guerre civile où la composante islamiste a pris le dessus.

#### De la lutte démocratique à la guerre civile

Loin d'être fédérées, financées soit par les Saoudiens, soit par le Qatar, soit par le Koweït ou par Al Qaida. Et d'autres encore. Cette composante islamiste, aujourd'hui la force principale même si elle est dispersée, refuse non seulement les laïques mais aussi toutes les religions sauf le sunnisme dans sa variante « djihadiste ». Le gazage est la dernière horreur en date de la part de la famille Assad. On peut craindre qu'elle ne soit suivie par d'autres crimes.

Pour être complet dans ce paysage il faut ajouter les « alliances » et les intérêts internationaux divers : Russie, USA, Chine, Iran, Europe, etc. On en parle suffisamment dans les médias pour les connaître.

Le ridicule numéro de matamore joué par Hollande n'a pas réglé les affaires. Le résultat en est pitoyable et est largement interprété comme un fiasco par la presse internationale européenne et américaine. Pour l'instant le président évite de relancer le jeu et cherche surtout à se faire oublier. Les cartes ne sont pas dans les mains de la France mais surtout chez les Russes et les Américains. La solution en Syrie doit d'abord respecter les droits des minorités et ne peut être que politique c'est-à-dire, comme disait De Gaulle, tenir compte des réalités. Les forces laïques anti Assad pourraient porter cette solution mais elles sont très minoritaires et souvent très corrompues. Les réalités par le paysage décrit plus haut ne sont pas réjouissantes. Le respect des minorités n'a jamais été très fort dans l'histoire de cette région faite de génocides, de massacres, d'obscurantisme, de guerres, de dictatures, de colonialisme et de pogroms. La route de la paix à Damas sera longue. ●

Claude Kowal



## ● Travail du dimanche

# Une campagne d'intoxication pour prôner la liberté d'abandonner sa liberté

Le sujet est complexe autant que la situation actuelle - entre droit et dérogation - est opaque au point que plus personne ne s'y retrouve. Le rapport Bailly remis le 2 décembre en atteste. Est-t-il pour autant nécessaire de simplifier à outrance comme le font les médias et le patronat ? La liberté des impétrants au travail dominical contre des syndicats socialo-communistes archaïques qui entravent la liberté d'entreprendre, de travailler, voire de vivre ! Que n'avons-nous entendu de la bouche des « éditeurs », de celle des lobbyistes depuis les affaires du parfum rance parisien et du bricolage du dimanche ? La principale question à se poser est celle de la nature de cette liberté des salarié-es, du choix d'aller travailler le dimanche. Est-il réel ce choix, issu de la volonté raisonnable de celles et ceux qui le revendiquent ? Ne vient-il pas plutôt des circonstances ?

Nul besoin de passer ses journées à arperter les rayons de la grande distribution pour capter des morceaux de conversation de salarié-es qui se plaignent du chef et/ou des conditions de travail, d'autres dont la seule espérance du jour a la forme de la pendule qui avance vers le moment béni qui permettra de s'extirper, de fuir enfin client-es et enseigne.

Quel paradoxe alors d'entendre ces témoignages - volontaires qui ne rêvent que d'une chose, y aller aussi le dimanche ! Comme si une journée tranquille d'otium, occupée à prendre son temps, à choisir ses activités, son programme, les gens avec qui partager les heures qui passent était moins intéressante que huit heures passées en lumière artificielle, sous contrainte de musique d'ambiance, huit heures occupées quant à elle à renseigner le badaud sur un pot de peinture ou une boîte à clous. Une chose est sûre : si les salaires suffisaient pour vivre, il y aurait plus besoin d'ouvrir ! Une perspective s'annonce, tant les lobbies ultralibéraux ont le vent en poupe, qui devrait faire réfléchir les esclaves qui militent avec leurs maîtres : quand l'exception deviendra la norme, le salaire bonifié disparaîtra et ils pourront rejoindre les rangs de celles et ceux qui les défendent vraiment : les syndicats de salarié-es. En attendant, donnons-leur à méditer l'adage issu du Discours de la Servitude volontaire de La Boétie : « soyez donc résolu de ne plus servir, et vous serez libres. » ●

Franck Messidor

## ● Conditions de travail



Retrouver de la sérénité au travail ▲

# Coordonner les CHSCT : c'est réservé à la direction ?

Depuis 30 ans, et les lois Auroux, les CHSCT ont prouvé leur importance dans la défense des conditions de travail, leur rôle unique pour préserver la santé au travail.

Dans une même entreprise, des problèmes sont communs aux différents CHSCT. Mais il n'existe aucun moyen de se coordonner légalement, permettant de porter et peser sur les enjeux du travail là où se prennent les décisions c'est-à-dire à la tête de l'entreprise. En ce sens, les signataires de l'accord interprofessionnel de janvier dernier et le parlement ont travaillé sur la loi dite de sécurisation de l'emploi en instituant une Instance de Coordination des CHSCT (ICCHSCT).

Pour autant, ceci n'est à pas à la hauteur des enjeux, des préoccupations des salarié-es.

En effet, cette ICCHSCT est laissée à la main du « patron » décidant de la convoquer ou pas sur des projets, y compris en terme de travaux d'analyses. Ensuite, la vision est uniquement comptable, en limitant les frais financiers consacrés aux expertises, sans tenir compte des spécificités des établissements, de l'imbrication d'autres projets et/ou expérimentations et donc de l'ensemble des facteurs de risques pesant sur les agent-es et leurs conditions de travail.

Enfin, rien n'est prévu quant à l'articulation des analyses, propositions, alertes entre cette instance et le CCE, mais aussi avec les CE et les CHSCT, respectant les délais légaux d'information et de consultation dorénavant cadrés et encadrés par cette même loi.

Le SNU-FSU, opposé à cet accord interprofessionnel et à cette loi, pointe ainsi la friolité du dispositif. Le SNU-FSU milite pour la création d'un CHSCT Central sur le modèle des CCE, avec des droits corollaires aux CHSCT afin que la réalité du travail devienne concrètement stratégique, déterminant les analyses, les mesures ad hoc au regard des enjeux cruciaux qui traversent notre établissement qui un caractère national.

Le SNU-FSU a toujours fait de l'amélioration des conditions de travail une priorité, via les représentant-es du personnel, et en organisant les États généraux en mars 2012, un axe de travail central et essentiel à tout nouveau projet prenant compte des changements déjà en cours.

Le SNU-FSU proposera aux autres organisations syndicales d'aller négocier avec les directions les prérogatives et moyens afin d'obtenir mieux que la loi.

Dans l'attente, le SNU-FSU et ses équipes se saisissent de cet enjeu et pèseront de leurs analyses et propositions pour arriver à une coordination nationale, via un Comité National d'Hygiène, de Sécurité et Conditions de Travail. ●

Alexandra Nougarède



## ● Regards féministes



Non, la prostitution n'est pas une liberté ! ▲

# 343 salauds : seulement ?

Le 30 octobre dernier, le magazine Causeur publiait, sur son site internet causeur.fr le « manifeste des 343 salauds » avec un slogan nauséabond : « touche pas à ma pute ! Les signataires osent écrire « mais nous considérons que chacun a le droit de vendre librement ses charmes – et même d'aimer ça. » Un peu plus loin, il récidivent : « Nous n'aimons ni la violence, ni l'exploitation, ni le trafic des êtres humains. »

En résumé, la prostitution ne serait donc pas une contrainte, mais une liberté, avec l'argument ignoble que l'on pourrait, de plus, prendre plaisir à vendre son corps. C'est bien connu, « elles aiment ça ! » La prostitution serait une relation harmonieuse, parfaitement égalitaire, sans violence ni exploitation.

Autre imposture, le titre même de la pétition des salauds, en référence au « Manifeste des 343 », publiée en 1971 dans le Nouvel Observateur, où 343 femmes ont eu le courage de dire qu'elles avaient avorté, en risquant de lourdes poursuites pénales.

L'ignominie du manifeste de 2013 réside dans le fait qu'il ne défend aucunement la liberté des femmes, bien au contraire. Ses signataires défendent uniquement celle des hommes qui assujettissent, pour leur plaisir exclusif, le corps de femmes contraintes à se prostituer. Aucun rapport avec le manifeste de 1971 où les femmes défendaient le droit de disposer de leur corps comme elles l'entendaient et dénonçaient les conditions dans lesquelles des dizaines de milliers de femmes avortaient clandestinement chaque année à cause de l'interdiction.

Il n'y a qu'une seule chose incontestable dans le torchon publié par Causeur : les signataires sont bel et bien des salauds... ●

Claude Cherblanc

# Idée de cadeau de Noël



Au lieu de vous faire escroquer avec la dernière tablette de chez Maquereau soft ou le nouvel (jusque quand?) A-phone de chez Apeule, précipitez-vous chez votre disquaire et offrez-vous et à d'autres un peu de la révolte poétique de l'ami François Béranger, toujours et encore d'actualité, c'est bien plus humain et durable ! En plus, on vous refile les références des galettes...

## François Béranger... paroles

Je suis né, je mourirai. La formule est comode : elle permet de faire la plus courte bio du monde ! Cette citation, d'une rédaction d'un élève de primaire, résume en quelle estime je tiens ce qu'on appelle, pompeusement, la bio d'un chanteur. Ça commence mal ! Je veux bien que la biographie d'un auteur dont l'oeuvre est conséquente soit un outil de premier ordre. Il n'est pas indifférent de savoir, par exemple, que le beau-père de Beaudelaire, le Commandant Aupick, était une ordure de première classe. L'existence de ce militaire a probablement influencé durablement l'enfance et l'adolescence du petit Charles, puis son oeuvre. Pour être clair, disons qu'une biographie n'a d'intérêt que si l'oeuvre de l'auteur est signifiante. Mon oeuvre est-elle signifiante ? Je n'en sais rien.

Ce que je sais, en revanche, c'est que la bio d'un chanteur doit faire 25 lignes maximum pour être lue en diagonale par des présentateurs pressés, ou des journalistes en mal de copie. Ce qu'on lira ici ne répond pas à cet impératif. Je m'en tiendrai donc, pour les gens pressés, à la citation du début : Je suis né ; je mourirai.

## Aux bouffons (1997)

Auteur : François Béranger  
Musique : François Béranger  
Interprète : François Béranger  
CD : « En avant dit le cactus N°3 »  
SACEM N° : T-004.147.508.4

Comme à l'école communale  
Utilisons des mots cochons  
Pour brocarder tous les bouffons.  
Sûrement à cause de mon foie,  
Que j'ai sensible au moindre émoi,  
A moins que ce soit ma vésicule,  
Ou bien encore mon trou du cul  
Je sens une pulsion colérique  
Me détruire les zygomatiques.  
J'ai envie de dire des mots salingues  
Pour éviter de tomber dingue  
Devant le spectacle infâme  
De nos décideurs qui brâment  
Leurs sermons moralisateurs :  
- Ayez confiance, n'ayez pas peur !  
- Soyez solidaires, dynamiques !  
- Ne fumez pas de hakike !  
- Entrez-y ! Investissez !  
- Soyez forts et déterminés !  
- Pour que l'état soit plus balèze  
- On vous piquera encore du pèze...

Nous, pauvres cons, on baisse le front.  
Et ils organisent l'exclusion !

## REFRAIN :

Entouré de ses porte-coton  
Le grand mamamouchi nous fourre  
Le grand mamamouchi nous fourre  
A nous faire exploser l'oignon

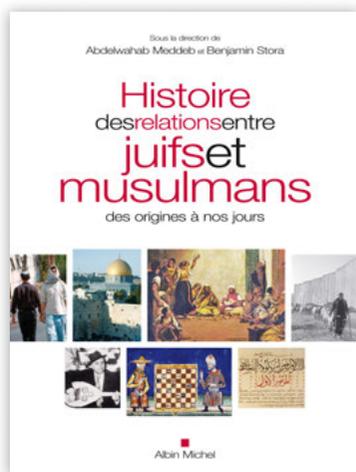
L'Univers entier nous envie  
Le talent de nos dirigeants  
Dont le cervelas rabougri  
Ne véhicule que du vent.  
L'idée de la Pensée Unique  
C'est plus c'est nul, plus je te nique.  
C'est vous dire la force des concepts  
Qui germent dans leurs cerveaux ineptes.  
La République, sans jeu de mots,  
Ils la prennent pour une pute.  
Lui font des papouilles, des turlutes  
Et se foutent de guérir ses maux.  
La trahison de leurs promesses  
Ils la lui mettent entre les fesses.  
Le fin du fin, pour leur boutique,  
C'est la renommée médiatique.  
De leur bouche d'or, pointe, érucant,  
Leur langue de bois, cousue de fil blanc.  
Pour nous déverser un wagon  
De lieux communs, comme des étrons.

## REFRAIN

J'entends déjà le réquisitoire  
Contre ma chanson-dégueuloir:  
Mais la chanson n'est pas finite  
Faut récupérer le fond de la marmite  
Qui c'est ce peigne-cul sans façons  
Qui salit les institutions?  
Qui c'est ce baveux malheureux  
Et ses rimes à la mord-moi-l'noeud ?  
Qui c'est ce teigneux anarchique  
Au mauvais goût catastrophique,  
Donnant des armes aux extrémistes,  
Aux factieux, aux pourris, aux fascistes ?  
A vrai dire, j'en ai rien à faire  
Du bon goût et des bonnes manières.  
Pourquoi nous laisser gouverner  
Par des bouffons-crétins fieffés?  
C'est de ne pas gueuler qu'on crève.  
On a qu'une vie et elle est brève.  
A cette pensée mes yeux se mouillent.  
Faudrait plus qu'on nous casse les...  
couilles ! ●

Clin d'oeil proposé par  
Annie Lejeune-Bézirard

# Histoire des relations entre population juive et musulmane des origines à nos jours



Une immense œuvre collective de près de 1 200 pages traitant de 14 siècles d'histoire qui réunit 120 auteur-es, coordonnée par d'Abdelwahab Meddeb, professeur de littérature et Benjamin Stora, historien spécialiste du Maghreb. Plus de 250 illustrations des plus grands musées du monde à la façon de l'œuvre Braudeliennne. Quatre parties dont trois chronologiques (période médiévale, période moderne, temps présent) et une grande partie thématique (transversalités). Seul un tiers des auteur-es sont français, les autres venant d'ailleurs (d'occident, monde arabe, Israël...). Pour travailler sur un sujet aussi sensible, il était important de ne pas faire un ouvrage franco-français.

Depuis les premiers liens entre les tribus juives d'Arabie et le Prophète Muhammad jusqu'aux récents conflits du Proche-Orient, en passant par les civilisations de Damas, Bagdad et Cordoue, sans oublier l'Empire Ottoman et quelques pays d'Asie centrale, le monde Perse et même l'espace européen, les relations tour à tour fécondes ou tumultueuses entre population juive et musulmane sont ici exposées et analysées. Le livre se picore comme toutes les encyclopédies, par petites doses, par petites touches. C'est rare d'avoir autant de connaissances disponibles en même temps, sur l'un des sujets sur lesquels l'opinion se fait souvent sur des préjugés et des « à priori ». Ce livre fait le point sur une histoire

complexe : elle a connu le meilleur elle a connu le pire, mais il me paraît très important de rappeler au moins cette ambiguïté et de montrer que ce répertoire n'est pas à sens unique. Et que dans cette espèce de haine réciproque qui est installée entre les deux communautés, il y a une vision escamotée des choses. Le livre est paru simultanément en Français et en Anglais ce qui est rare. Un mois après sa publication, l'ouvrage est déjà quasiment épuisé en France et une réédition est prévue. La publication dispose d'une version numérisée ou les divers sujets peuvent être approfondis par des éléments audiovisuels. Elle dispose également d'un site : <http://www.juifsetmusulmans.fr>

Claude Kowal



Une vraie mutuelle avec une bonne couverture mutualiste

Pour les ex-salarié-es de :

- Pôle Emploi • ASSEDIC • ANPE • AFPA
- Missions Locales/PAIO

## SOLIDARITÉ

- *Intergénérationnelle* : pas d'évolution de cotisation en fonction de l'âge
- *Avec les précaires des services de l'emploi*
- *9 tranches de cotisations suivant les revenus*

Vous terminez un contrat dans l'un de ces services :

- Fin de CDD, CUI... • Retraite • Demission...
- Vous êtes salarié-e de mission locale/PAIO

**CONTACTEZ NOUS**

**AMAE**

43/45 rue de Javel 75015 PARIS

 06.52.08.29.57

[amae.mutuelle@gmail.com](mailto:amae.mutuelle@gmail.com)

<http://amaemut2m.free.fr>

SANTÉ ET ASSURANCE

# Protégez au mieux votre capital santé

GRÂCE À SANTE PASS ET PROTECTION REVENU, DEUX CONTRATS CONÇUS PAR LA GMF, VOUS ASSUREZ VOTRE SANTÉ ET PRÉSERVEZ EFFICACEMENT VOTRE NIVEAU DE VIE.



La santé occupe une place de plus en plus importante dans le budget des ménages, à tel point que près d'un tiers des Français renoncent à des soins faute d'argent. Consciente de cette tendance, la GMF a conçu SANTE PASS, une complémentaire santé de qualité, particulièrement compétitive. Souple et modulable selon les besoins, le contrat SANTE PASS réserve un ensemble d'avantages tarifaires : jusqu'à 18% de réduction selon le nombre de personnes assurées<sup>(1)</sup>, 6 mois gratuits pour les bébés<sup>(2)</sup>... Le tout pour une protection étendue : les dépassements d'honoraires, de plus en plus fréquents, sont remboursés jusqu'à 220% ; pratiquement tous les médicaments – y compris ceux remboursés à 15% par la Sécurité sociale<sup>(3)</sup> – sont pris en charge. De plus, vous avez accès à des tarifs négociés et des services privilégiés (en optique, dentaire...) grâce aux réseaux Santéclair<sup>(3)</sup>, qui rassemblent plus de 5 000 professionnels de la santé.

## PROTÉGEZ VOS REVENUS

Et parce que les fonctionnaires ne sont pas forcément bien couverts en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident de la vie privée, la GMF a conçu Protection Revenu. Cette garantie vous permet de maintenir votre niveau de vie en cas de coup dur : l'indemnisation est calculée sur la base de votre traitement, mais aussi de vos primes. Protection Revenu peut être souscrit avec le produit SANTE PASS ou de façon totalement indépendante. Pensez-y !

<sup>(1)</sup> Ensemble des assurés avec une seule et même formule au contrat.

<sup>(2)</sup> Si l'inscription de l'enfant a lieu dans les 3 mois qui suivent sa naissance ou son adoption.

<sup>(3)</sup> Sauf formule Eco.

## Protection Revenu en pratique

**POUR QUI ?** Protection Revenu est accessible à tous les fonctionnaires et contractuels de la Fonction publique âgés de 18 à 65 ans. Une simple déclaration de bonne santé est demandée à partir de 30 ans.

**COMMENT ÇA MARCHE ?** En cas d'arrêt de travail, le contrat permet à l'assuré de conserver un revenu moyen similaire à ce qu'il percevait l'année précédente. Il choisit son montant garanti et peut le faire évoluer.

**LE PLUS ?** L'indemnisation tient compte aussi des primes.

**POUR QUELLE DURÉE ?** Jusqu'à 5 années consécutives d'indemnisation.

Ludovic Champenois, Responsable Produit à la GMF

## «Le choix d'une complémentaire santé est libre»

« On dit souvent que la santé est ce qu'il y a de plus important. Raison de plus pour passer à la loupe son assurance complémentaire santé et faire jouer la concurrence. Rappelons que le choix d'une complémentaire est libre, une règle qui vaut aussi pour les fonctionnaires. Insistons aussi sur le fait qu'au bout d'un certain temps, en général à partir du 4<sup>ème</sup> mois d'arrêt de travail, les fonctionnaires ne perçoivent plus que la moitié de leur traitement. Mieux vaut donc avoir anticipé ! C'est ce qui nous a guidés dans la conception de Protection Revenu, le complément prévoyance du contrat SANTE PASS ».

Pour en savoir plus sur ces deux contrats : appelez le 0 970 809 809 (n° non surtaxé) ou connectez-vous sur [www.gmf.fr](http://www.gmf.fr)

